

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

COMPOSITION

La disparition de Madame Monique LATAPIE nous amène à procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, les cinq membres du Conseil élus en son sein étant désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend également le Comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la Concurrence avec voix consultative.

Peuvent participer également à la Commission avec voix consultative un ou plusieurs agents de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Se sont déclarés candidats :

Titulaires :

Monsieur Sylvain PERETTO, Madame Ginette HERY, Monsieur Bernard HEINS, Madame Denise RANCOULE, Madame Suzanne LABARRERE.

Suppléants :

Monsieur Jacques PELLEGRY, Madame Madeleine SAGOT, Madame Louissette ROLLAT, Monsieur Julien POQUE, Mademoiselle Isabelle DUMONTEIT.

Je vous invite à passer au vote.

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal :

1° - adoptent le rapport présenté,

2° - après vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Bulletins nuls :

Suffrages exprimés :

désignent :

Titulaires :

Suppléants :